



Bilan annuel de captures
Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Nom du piégeur : _____ Prénom : _____

Numéro d'agrément : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Inscrivez, dans le tableau ci-dessous, le nombre d'animaux capturés par commune.

Espèces	Commune de	Commune de	Commune de	Commune de

Belette*				
Fouine				
Martre*				
Putois*				
Renard				
Corbeau freux				
Corneille noire				
Geai des chênes*				
Pie bavarde				
Etourneau sansonnet*				
Ragondin				
Rat musqué				
Raton laveur				

*** Espèces non classées nuisibles sur l'ensemble du département et relâchées.**

Pour rappel, la Fouine n'est pas classée nuisible au sein de la petite région agricole de Lille. La Pie bavarde n'est pas classée nuisible au sein de la petite région agricole de Cambrai.

Inscrivez, dans le tableau ci-dessous, le nombre d'animaux capturés accidentellement par espèce et par commune.

Espèces	Commune de	Commune de	Commune de	Commune de

Document à retourner, avant le **30 septembre 2018**, à la **Fédération Départementale des Chasseurs du Nord** située **Rue du château 59152 CHERENG**.